

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. 50
Réclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 1 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE :
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

RENTREE DES CHAMBRES

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.
Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.
Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes en timbres-poste.

BOURSE DE PARIS

Du 25 octobre 1881

50 francs.....	84 35	Crédit mobilier.....	755
100 amortissable.....	85 30	Crédit Lyonnais.....	845
100 nouveau.....	84 15	Mobilier espagnol.....	840
50 francs.....	116 60	Union générale.....	2435
100 6 0/0.....	88 27	Foncière lyonnaise.....	2435
100 5 0/0.....	88 27	Autrichiens.....	725
100 4 0/0.....	88 27	Lombards.....	820
100 3 0/0.....	88 27	Sarragosse.....	865
100 2 0/0.....	88 27	Nord-Rapagne.....	830
100 1 0/0.....	88 27	Transatlantique.....	830
100 0 0/0.....	88 27	Suez.....	2977
100 0 0/0.....	88 27	Consolidés à Londres 99 5/16	2977
100 0 0/0.....	88 27	Panama.....	2977

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 23 octobre.

LA QUESTION DU MINISTÈRE

Le cabinet donnera-t-il sa démission après la constitution du bureau de la Chambre, ou attendra-t-il de pied ferme les interpellations qui doivent se produire ? On a, paraît-il, donné conseil à M. Jules Ferry de prendre l'initiative des explications, et de prononcer un discours justificatif. On assure aussi que les amis de M. Gambetta seraient disposés à laisser les membres de l'extrême gauche prendre l'initiative des interpellations adressées au cabinet.
Ils estiment que, dans ce cas, l'exagération des critiques formulées par les intrançaisants de la Chambre et leurs procédés de polémique violente, produiraient sur la majorité républicaine un effet de repulsion tel que le cabinet Ferry obtiendrait un vote de confiance, ou plutôt un vote de tolérance.
Dans ce cas, le cabinet Ferry serait maintenu provisoirement, jusqu'au moment où les hésitations de M. Gambetta à constituer un cabinet auraient cessé.

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 23 octobre.

DANS LES COULOIRS

Les craintes formulées hier au sujet de l'insuffisance du nombre prescrit de députés pour la séance d'ouverture de la Chambre ne paraissent pas devoir se justifier.
Il y a déjà un grand nombre de membres présents ; les nouveaux députés surtout sont très exacts.
À l'extérieur du Palais Bourbon on ne remarque aucune affluente inusitée. Il y a cent ou deux cents députés qui regardent entrer les députés et forment une haie sur leur passage.
Il n'y a, contrairement à ce qu'avaient annoncé certains journaux, aucun déploiement de police et rien n'est changé dans les mesures ordinaires.
Il y a comme toujours au poste du palais le président chargé de rendre les hommages au président de la salle des Pas-Perdus.
Le gouvernement est représenté à la Chambre par

MM. Constans et Cocher, ministres de l'intérieur et des postes et MM. Wilson, de Fallières, Turquet, Martin Feuillée, sous-secrétaires d'Etat.
M. Gambetta n'assiste pas à la séance.
On remarque la présence de M. de Mun au premier rang de l'extrême droite.
M. Jules Ferry vient se joindre aux ministres qui siègent à la Chambre aujourd'hui.

LE GROUPE DE L'EXTRÊME GAUCHE

On assure que l'extrême gauche délibérera sur la question de savoir si elle ne doit pas se constituer en groupe fermé, afin de pouvoir refuser l'admission de MM. Bonnet-Duverdier et Duportal.
Une trentaine de membres sont, dit-on, décidés à sortir du groupe s'ils y rentrent.

LA SÉANCE

Séance du vendredi 23 octobre

PRÉSIDENCE DE M. GUICHARD

La séance est ouverte à deux heures.

M. Guichard, doyen d'âge, occupe le fauteuil présidentiel.
Il signale la nécessité d'obtenir les réformes réclamées par l'opinion publique et dit que la Chambre saura remplir le mandat qui lui a été confié.

Incident Louis Blanc

M. Louis Blanc demande la parole pour une motion d'ordre.

M. le président objecte l'urgence de procéder sans retard à la nomination du bureau provisoire (Bruitantes réclamations à l'extrême gauche).
Il refuse la parole à M. Louis Blanc.

MM. de Douville-Maillefeu, Georges Périn et Clémenceau, puis toute l'extrême gauche, protestent énergiquement.
La séance est suspendue.

M. de Douville-Maillefeu se précipite à la tribune en disant que c'est un scandale.
La majorité refuse d'entendre l'orateur qui veut parler malgré le président.
Le tumulte continue.
Le scrutin est ouvert pour la nomination du président provisoire.

L'ENTRÉE DES TROUPES A KAIROUAN

Avant d'ouvrir le scrutin pour l'élection des vice-présidents, M. Guichard lit un télégramme annonçant que le général Etienne est entré à Kairouan.

ELECTION DU PRÉSIDENT

Nombre de votants..... 334
Majorité absolue..... 183
M. GAMBETTA..... 183 voix
M. BRISSON..... 29
Divers..... 15
M. Gambetta est élu président provisoire.

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Nombre de votants..... 373
Majorité absolue..... 187
M. BRISSON..... (élu) 330 voix.
Il y a ballottage entre MM. Philippoteaux et Floquet.

M. le Président lit une lettre de M. Floquet, déclinant la candidature.
Un nouveau scrutin est ouvert pour la nomination du second vice-président.
M. Guichard cède le fauteuil à M. Brisson.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Louis Blanc rappelle que la parole lui a été refusée et l'accès de la tribune interdit par un huissier.

Il ajoute que ses amis et lui se réservant de faire la Chambre juge de ce procédé.
M. Guichard accepte la responsabilité de ce qui a été fait. (Applaudissements. — Réclamations à l'extrême gauche.)

M. Brisson déclare l'incident clos.

La Chambre décide qu'elle se réunira demain, à une heure, dans ses bureaux, pour examiner les dossiers des élections.

ELECTION DU SECOND VICE-PRÉSIDENT

Nombre de votants..... 280
Majorité absolue..... 141
M. PHILIPPOTEAUX..... 141
Divers..... 27
M. Philippoteaux est élu vice-président.

La séance est levée à six heures.
Demain, séance publique à trois heures.

APRÈS LA SÉANCE

PROTESTATION DE L'EXTRÊME-GAUCHE

Quelques députés de l'extrême gauche se plaignent de ce que des résistances aient été exercées par les

huissiers contre M. Louis Blanc pour l'empêcher de monter à la tribune.

La réalité est que, de tout temps, il y a eu des huissiers à droite et à gauche de la tribune, chargés de faire la police de la salle et d'interdire, en cas de besoin, l'accès de la tribune à ceux qui n'auraient pas le droit de prendre la parole.

Les huissiers se sont bornés à empêcher l'accès de la tribune ; il y a plus, l'un d'eux a même été housculé violemment par M. de Douville-Maillefeu, lorsque celui-ci s'est précipité violemment à la tribune.

On assure que l'extrême gauche s'est abstenue et qu'elle va protester contre la régularité du scrutin.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

M. Gambetta prendra demain la présidence et dans une allocution de remerciements annoncera son avènement prochain au pouvoir.

M. Gambetta se trouvera quelques jours dans le rôle de simple député durant l'intervalle qui s'écoulera entre l'élection du bureau définitif et la formation du nouveau ministère. Le bureau définitif devra, en effet, être nommé dès que la Chambre aura validé les pouvoirs de la moitié plus un de ses membres. Ce jour-là, M. Gambetta, ainsi qu'il l'a dit, ne briguera pas la présidence qui sera certainement donnée à M. Henri Brisson.

Mais il faudra ensuite, avant que M. Gambetta se charge de former le nouveau cabinet, qu'on inter-pelle l'ancien et qu'on procède au débat qui doit aboutir au classement de la majorité en vue du futur ministère.

Or, ces discussions occuperont nécessairement plusieurs jours pendant lesquels M. Gambetta ne sera ni président de la Chambre, ni président du conseil.

AU SÉNAT

Paris, 23 octobre.

AVANT LA SÉANCE

DANS LES COULOIRS

Les couloirs du Sénat ont pris une physionomie animée et la plupart des sénateurs sont revenus à leur poste.

MM. Cazot, le général Farre et Barthélemy-Saint-Hilaire viennent de prendre place au banc des ministres.

LE CABINET ET LES INTERPELLATIONS

Le Sénat ne tiendra aujourd'hui qu'une simple séance de procédure. On ne croit pas qu'aucune interpellation soit déposée aujourd'hui au Luxembourg.

Si, contre toutes prévisions, il s'en produisait cependant une, le cabinet demanderait l'ajournement de la discussion à quinze jours ou même à un mois pour laisser à la Chambre la priorité de ce débat.

ELECTION D'UN INAMOVIBLE

On sait que le Sénat a à élire un sénateur inamovible, en remplacement de M. Fourcaud, décédé. C'est au nom de l'Union républicaine qu'il appartient, cette fois, de choisir le candidat.

Il est question de MM. Ernest Havet, membre de l'Institut, et Girard, sous-secrétaire d'Etat au ministère du commerce.

LA SÉANCE

Séance du vendredi 23 octobre 1881

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Léon Say communique au Sénat la mort de MM. Fourcaud, sénateur inamovible, et Garnier, sénateur des Alpes-Maritimes.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Sénat décide le maintien à son ordre du jour des projets déposés par le gouvernement.

M. Léon Say demande qu'on conserve à l'ordre du jour les propositions soumises au Sénat.

M. Bozérian voudrait qu'on supprimât la distinction entre les projets du gouvernement et les propositions d'initiative parlementaire.

Après une vive discussion, le Sénat repousse un ordre du jour présenté par M. Fresneau, demandant que le Sénat ne modifie pas la jurisprudence concernant les propositions émanant de l'initiative parlementaire et que ces propositions ne soient pas converties en loi définitive.

Le Sénat adopte l'ordre du jour de M. Humbert, maintenant à l'ordre du jour les propositions qui sont à l'état de rapport.
La séance est levée à 5 heures.
Demain, séance à deux heures.

EN AFRIQUE

Nouvelles du Sud-Oranais

Oran, 28 octobre. — La colonne mobile de Laghouat, composée de zouaves, de tirailleurs, de chasseurs d'Afrique et de spahis, sous le commandement du général La Tour-Auvergne, doit partir pour El-Golea.

La colonne de Chellala, composée de deux bataillons de zouaves et d'un détachement de cavalerie, a reçu l'ordre de se porter sur Tab-Jerouma. Ce petit douar se trouve à quatre étapes Sud-Ouest de Laghouat, sur le chemin de cette dernière place à De-Resina et Gélyville.

La colonne du général Louis a dû arriver aujourd'hui à Thiot.

— La marche en avant du goum des Harrar-Cheraga, commandé par Sahraoui, a déterminé un mouvement de recul très marqué de Si-Sliman-ben-Kaddour et des Jambaa insoumis.

Alger, 28 octobre. — L'enquête faite au sujet des caids arrêtés à Sidi-Bel-Abbès a prouvé leur innocence. Les lettres imitant l'écriture de Bou-Amema étaient fausses ; le faussaire est un *thalef* marocain qui a été arrêté.

On recherche activement le graveur qui a contrefait le sceau du marabout. On cherche vainement le mobile de cette délation ; on la croit inspirée soit par la vengeance, soit par la cupidité, dans l'espoir d'obtenir une récompense.

Le Kreider, 23 octobre. — L'établissement d'une voie ferrée à travers le chott El-Cherguis est un fait accompli. Des expériences répétées ont été faites avec trente wagons pesamment chargés. Elles ont donné des résultats concluants.

Les travaux des terrassements arrivent maintenant à 27 kilomètres du Kreider. La pose des rails est effectuée sur un parcours de 15 kilomètres.

— On prévoit une attaque prochaine, quoique l'on ignore les projets exacts et complets des insurgés. On s'efforce de les déjouer ; les colonnes d'observation y concourent par leur service d'éclaircure.

— On télégraphie du Kreider, qu'il y a un approvisionnement permanent de deux mois de vivres permettant le départ d'une colonne de seconde ligne, en cas de nécessité.

Rétablissement de la ligne ferrée

Tunis, 28 octobre. — La ligne ferrée est entièrement rétablie entre Medjez-el-Bab et Ghardinaou. Hier matin à 7 heures, le service a commencé et un train est parti pour Ghardinaou.

Des ouvriers, partis ce matin de Béja pour faire leur ronde habituelle, ont aperçu à 2 kilomètres de la station, sur la voie, un groupe d'une centaine de cavaliers. L'équipage a pu rebrousser chemin sans être vu et revenir à Béja. Le chef de gare de Béja a télégraphié immédiatement aux autorités.

Arrivée de troupes

La Goulette, 28 octobre. — Le transport Algésiras a apporté beaucoup de matériel et trois bataillons de la 9^e brigade de réserve, ainsi qu'une batterie d'artillerie et de la cavalerie.

Ces hommes ont campé hier soir à la Goulette. Ils partiront après-demain pour Belvédère et iront ensuite à la Manouba. Le courrier d'aujourd'hui amène une brigade télégraphique, sous la direction d'un capitaine du génie.

La commission d'enquête de Sfax

Tunis, 28 octobre. — La commission d'enquête de Sfax a terminé, le 25 courant, son

— Les présidents et directeurs de neuf Sociétés musicales ont, après une entente préalable, décidé qu'ils se réuniraient demain, à l'effet d'arrêter un programme pour la célébration de la fête de Sainte-Cécile.

Renseignements militaires

M. le général Frevier, commandant la 25^e division d'infanterie, arrivé à Saint-Etienne le 24 octobre, recevra dimanche, 28 courant, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la division, les visiteurs officiels.

A cette occasion, il sera heureux de recevoir ceux de MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale qui voudront bien se présenter à lui.

Ces officiers prendront rang immédiatement après les officiers de l'armée active.

Sou des écoles laïques

Le conseil d'administration de la Société du Sou des écoles laïques prie tous les adhérents d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 30 octobre courant, à neuf heures et demie précises du matin, au grand cercle républicain démocratique, rue Saint-Denis.

Mort subite

M. Bombeis, commissaire de police du 5^e arrondissement, a été appelé aujourd'hui à 3 h. 12 du soir, à constater le décès de la nommée Thérèse Verine, femme Gourd, demeurant rue du Grand-Gennet, 18.

Cette femme, qui habitait seule une chambre située au 4^e étage, était étendue sans vie, et raide et glacée, depuis longtemps déjà, auprès de son fourneau. Ses voisins ne l'avaient pas vue depuis la veille au soir.

Suivant le rapport de M. le docteur Devin, cette malheureuse a succombé aux suites d'une hémorragie cérébrale.

ISERE

Nominations militaires

Grenoble, 28 octobre. — Par décision ministérielle :

M. Drez, lieutenant en 1^{er} à la 5^e batterie du 2^e régiment d'artillerie, détachée à Briançon, a été classé à la 4^e batterie dudit régiment, pour y faire le service.

M. Bloch, lieutenant en 1^{er} à la 4^e batterie du 2^e régiment d'artillerie, à Grenoble, a été classé à la 3^e batterie dudit régiment, détachée à Briançon, pour y faire le service.

Gratuité des écoles scolaires

Avant hier, M. Edouard Roy, maire de notre ville et M. Eymard, premier adjoint, ont parcouru les différentes écoles et se sont fait donner la liste des enfants qui n'avaient pas encore leurs livres scolaires.

Ils ont donné des ordres pour que ces livres leur soient remis immédiatement.

Conseil de Guerre

Dans sa dernière séance, le conseil de guerre de la 14^e région de corps d'armée, siégeant à Grenoble, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Fathien, du 52^e d'infanterie, a rendu les jugements suivants :

1. Jean-Marie Petit, soldat de 2^e classe au 52^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets d'habillement, a été condamné à la peine de 3 années d'emprisonnement.

Défenseur : M. Lombard, avocat à Grenoble.

2. Etienne-Emile Lemoine, jeune soldat de la classe de 1879 du recrutement de Nevers (Nièvre), déclaré coupable d'insoumission à la loi du recrutement de l'armée en temps de paix, a été condamné à la peine de six jours d'emprisonnement.

Défenseur : M. Delange, avocat à Grenoble.

3. Etienne-Eugène Jacquemet, soldat de 2^e classe au 2^e régiment d'infanterie, déclaré coupable de désertion avec complicité et emport d'effets, a été condamné à la peine de cinq ans d'emprisonnement.

Le siège du ministère public était occupé par M. le capitaine Collin du 140^e de ligne, substitut du commissaire du gouvernement.

Commencement d'incendie

Hier, vers neuf heures du soir, la rue Lafayette, si fortement éprouvée depuis quelque temps par les sinistres, a encore été le théâtre d'un commencement d'incendie qui s'est déclaré dans l'arrière-magasin de M. Clot jeune, chemisier, situé au n° 23 de cette rue.

Grâce au concours des voisins et de la pompe de la Halle, dirigée par M. le capitaine Biron, au bout d'une heure on était maître du fléau.

On croit que le feu a été communiqué à la boiserie par un poêle rouillé, placé dans l'arrière-magasin. On estime les pertes à 800 fr.

Elles sont couvertes par une assurance.

Accident de voiture

La voiture publique qui fait le service de Grenoble à Montfleur revenait, hier soir, de cette dernière commune.

Arrivée à une courte distance, elle s'est heurtée à un talus de terre et a versé sur la route.

Elle ne contenait que deux voyageurs, qui ne se sont fait que des contusions sans gravité.

Nouvelles théâtrales

On nous annonce que la direction de notre troupe théâtrale vient d'engager comme baryton M. Bonafons, du théâtre de Nîmes.

Incendie

Bourgoin, 28 octobre. — Un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré dans l'après-midi de dimanche dernier, dans la commune de Diziou, et a détruit une grange et une écurie contiguës à la maison d'habitation, le tout appartenant à M. Rolland, propriétaire.

Grâce au concours de la population et de la pompe de Saint-Savin, on a pu faire la part du feu et préserver les habitations voisines.

Les pertes évaluées à 4,300 francs ne sont couvertes par aucune assurance.

CHRONIQUE THEATRALE

Grand-Théâtre

LE MAITRE DE CHAPELLE (Début)
M. Maris, baryton d'opéra-comique, a fait, hier soir, vers les 7 heures environ, son 3^e début dans le *Maître de Chapelle*. Nos appréciations antérieures sur cet artiste restent absolument les mêmes après l'audition de l'œuvre de Paër. Il a fait avec Mme Lucciani ce qu'on pourrait appeler du bon café-concert. A la fin, le rideau s'est déroulé lentement et les 3^e galeries ont trépillé. Cela s'appelle : être apprécié, après débuts, au Grand-Théâtre de Lyon. Le commissaire de police a enregistré le vote populaire et la tour a été jouée.

On a bien sifflé de ci de là ; mais messieurs les commissaires de police — ennemis de toute controverse — ne s'arrêtèrent pas aux manifestations des minorités.

Après cette petite cérémonie on a donné *Le Songe d'une nuit d'été* ; nul doute que bientôt cet opéra-comique ne fasse la vogue au Grand-Théâtre, avec la précision d'une machine pneumatique.

Nous parlerions volontiers de Mlle Finke ; mais, malgré nos efforts désespérés, nous n'avons pas pu parvenir à l'entendre. Espérons que nous serons plus heureux une autre fois, et — nous en conjurons la direction — que cette soirée d'hier s'efface de nos mémoires et qu'elle soit pour nous désormais *Le Songe*... d'une soirée d'automne.

Philippe MOSNY.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 28 octobre, 302^e jour de l'année. Soleil lever, 6 h. 43 ; coucher, 4 h. 44. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1833). Mort de Ferdinand VII, roi d'Espagne.

Le ministère de la guerre vient d'envoyer aux chefs de corps les instructions relatives au prochain appel des volontaires d'un an.

La date de l'incorporation de ces jeunes gens est fixée au 12 novembre.

Seront, seuls, admis au bénéfice du volontariat les candidats qui auront obtenu, aux examens, un minimum de 1,550 points. Le résultat de ces examens est connu aux bureaux des préfectures.

Les volontaires seront exclusivement admis cette année, suivant un tirage au sort, dans les régiments d'infanterie, dans les régiments de cavalerie de corps d'armée et dans l'artillerie ; les étudiants en médecine et en pharmacie sont affectés d'ordinaire aux sections d'infirmiers militaires.

Les jeunes gens des départements affectés à l'infanterie seront répartis entre les régiments stationnés dans leur corps d'armée. Ils sont donc assurés de rester, relativement, du moins, à proximité de leurs foyers.

Les jeunes gens originaires du gouvernement de Paris (Seine et Seine-et-Oise), ne dépendant d'aucun corps d'armée en particulier, seront envoyés dans les régiments des 2, 3, 4 et 5^e corps, qui contribuent à alimenter militairement cette région.

Les volontaires affectés à la cavalerie seront incorporés dans l'un des régiments suivants, d'après le corps d'armée auquel ils appartiennent : régiments de dragons des 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 13, 15 et 17^e corps ; régiments de chasseurs et de hussards des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14, 16 et 18^e corps.

Les engagements conditionnels seront souscrits du 26 octobre au 10 novembre. Les versements de la prestation de 1,500 francs s'effectuera dans la même période.

Des instructions viennent d'être adressées aux préfets à l'occasion des élections des délégués sénatoriaux nommés par les conseils municipaux. La circulaire surtout vise le cas où les conseils municipaux seraient incomplets, par suite de décès ou démissions ; la loi n'exige pas que les électeurs municipaux soient appelés à combler ces vacances. Il suffit que le conseil ne soit pas réduit à un nombre inférieur aux trois quarts de son effectif normal. Les préfets auront donc toute latitude pour convoquer ou ne pas convoquer les électeurs d'ici au 27 novembre prochain, en vue de pourvoir aux vacances existant dans les conseils municipaux.

Par mesure exceptionnelle, et pour cette année seulement, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a décidé que les inscriptions pour l'entrée des élèves dans les facultés de droit et de médecine, dans les écoles supérieures de pharmacie et dans les écoles de médecine et de pharmacie, jusqu'au 20 novembre inclusivement.

Sont seuls admis à bénéficier de cette mesure les engagés conditionnels, libérés postérieurement à la date du 7 novembre, et qui en justifient.

Le ministre de la guerre a décidé que les Français qui ne font pas partie de l'armée active ou de la réserve, et qui, soit en raison de leur âge soit pour autre motif n'entraînant pas l'exclusion des rangs de l'armée, ne peuvent être admis à s'engager en conformité de la loi du 27 juillet 1872, seront à l'avenir autorisés à contracter, au titre étranger, des engagements volontaires de cinq ans pour la légion étrangère, après constatation de leur aptitude au service armé.

Il a décidé, en outre, que les hommes inscrits sur les contrôles de la réserve, et qui n'ont pas encore dépassé l'âge de vingt-sept ans, seront admis à contracter, au titre français, des engagements pour la légion étrangère, suivant les règles tracées par l'article 20 du décret du 30 novembre 1872. Ceux qui ont dépassé cet âge ne pourront se rengager qu'au titre étranger.

La quatrième session ordinaire des conseils municipaux dans le département du Rhône s'ouvrira, pour la ville de Lyon et pour les autres villes et communes du département, le dimanche 6 novembre prochain.

Cette session ne pourra durer plus de dix jours.

La rentrée de la Cour et des tribunaux aura lieu jeudi 3 novembre prochain. Après la messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à onze heures dans l'église primatiale, la Cour tiendra son audience solennelle.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Boyer, substitut du procureur général.

M. Dubost, conseiller à la cour d'appel de Lyon, a été désigné pour présider la cour d'assises de l'Ain pour le premier trimestre de l'année 1882.

Les colonels du 99^e, 105^e et 121^e de ligne, en garnison à Lyon, ont reçu l'ordre de tenir un bataillon prêt à partir au premier appel.

Ce bataillon devra être organisé à l'effectif de 550 hommes.

L'administration des postes, faisant droit aux justes réclamations de la presse et du public, vient d'augmenter de vingt-quatre le nombre des employés du bureau central de Bellecour et de dix-sept celui des employés du bureau des Terreaux.

Tous les journaux de Paris annoncent le départ pour Lyon de la citoyenne Louise Michel.

Elle assistera, dimanche prochain, à la grande réunion publique qui aura lieu à 1 heure à l'Alcazar.

Les *lumières* du parti fédéraliste, socialiste, révolutionnaire doivent nous éclairer sur la situation actuelle à l'extérieur et à l'intérieur.

Horrible accident

Un terrible accident est arrivé avant hier sur le territoire de la commune de Bourg-de-Thizy.

Le sieur François Desseigné, âgé de 64 ans, domestique au dit lieu, conduisait à 9 heures du matin une voiture chargée de charbons et attelée de deux bœufs et d'un cheval, à travers un chemin fort accidenté. Ayant aperçu deux jeunes bœufs qui se battaient dans un pré voisin, il commit l'imprudence d'abandonner un instant sa voiture pour aller les séparer. Desseigné, coupant au plus court pour le rejoindre, traversa une haie vive ; malheureusement son pantalon s'accrocha aux buissons et l'infortuné tomba sur le chemin, juste au moment où arrivait la lourde charrette dont une roue lui passa sur le bas-ventre, broyant les chairs et écrasant les intestins.

Les habitants d'une maison voisine s'empressèrent de venir à son secours et de le transporter chez eux, mais tous les secours étaient inutiles et le malheureux domestique expira la nuit suivante, au milieu d'atroces souffrances.

La série des suicides continue :

Les voisins du sieur Victor Lafay, âgé de 61 ans, journalier à Brindas, au Pont-Chabrol, étouffé de ne pas l'avoir aperçu depuis deux jours, concurrent quelques inquiétudes sur son sort et pénétré dans son domicile où ils trouvèrent le cadavre du malheureux se balançant à une corde attachée à un clou fixé à une poutre de la cuisine.

Il résulte des constatations médicales que la mort devait remonter à quarante-huit heures.

Lafay, qui avait des habitudes d'ivrognerie, avait à maintes reprises manifesté, après boire, des idées de suicide. Comme il vivait seul, il a eu toutes les facilités possibles pour accomplir sa fatale résolution.

La nuit dernière, à la suite d'une discussion futile, les nommés Alfred Humbert et Eugène Thomas, demeurant tous deux rue Grôlée, 26, se livrèrent à un acharné combat dans l'allée de cette maison.

Les gardiens de la paix, attirés par le bruit, vinrent enfin mettre le holà. Les adversaires, couverts de sang, furent conduits au bureau de police, puis remis en liberté, après s'être vu dresser contravention pour voies de faits et tapage nocturne.

Un cocher de fiacre, M. Julien Renaud, demeurant passage Thiaffait, 4, a été l'objet hier soir à 10 heures d'une inqualifiable agression.

Comme il allait remiser son cheval, dans une écurie, rue Robert, 49, au moment où il traversait la cour, un individu inconnu se jeta sur lui et le frappa violemment à la figure avec un instrument contondant. Le malheureux cocher tomba baigné dans son sang, les deux lèvres coupées et le menton fendu jusqu'à l'os.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Barraja, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Les gardiens de la paix prévenus se sont mis à la recherche du coupable qui avait pris la fuite et n'a pu jusqu'à présent être rejoint.

Hier matin, à 4 heures, M. Creuzier, coquetier à Montbrion, se rendait au marché de Lyon, lorsqu'il arriva, rue de la Pyramide, sa voiture vint se heurter contre des rebordis résultant des travaux de voirie que l'on avait eu l'imprudence de ne pas éclaircir.

Le choc fut si rude que cheval et voiture furent renversés. Le chargement était composé de beurre et d'œufs, nous laissons à juger dans quel état il s'est trouvé après la rencontre.

Procès-verbal des faits a été dressé.

M. Mulaire, employé de commerce, demeurant rue de Vauban, suivait hier matin la route du pont d'Ecully, lorsqu'il a été très grièvement mordu à la jambe gauche, par le chien de M. Pierre Vauraz, au moment où il passait devant la maison de ce dernier.

Par ce temps de chiens enragés qui courent, le blessé s'empressa de faire cautériser la plaie par M. Laverrière, pharmacien, rue de la Pyramide.

Procès-verbal a été dressé.

Dans la journée d'hier, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, un malfaiteur s'est introduit dans la chambre occupée par M. Long, au 5^e étage du n° 5 de la rue Lafont.

Après avoir fracturé les meubles et tout bouleversé, il a pris la fuite en emportant une montre en argent et un réveil estimés 56 fr.

Une enquête est ouverte.

Les agents ont arrêté, hier soir, à sept heures, le nommé Henri P..., âgé de 25 ans, employé chez MM. Dauvergne et Garnier, négociants en bonneterie, rue Thomassin, 22, sous l'inculpation de détournement de diverses marchandises au préjudice de ses patrons, s'élevant à la somme de sept cents francs environ.

P... a été écroué à la Permanence.

La nommée Marie B..., domestique, âgée de 25 ans, demeurant rue Jean-de-Tournes, inculpée d'avoir soustrait un billet de banque de 100 fr. à M. Duranton, rue Vaubecour, 10, a été arrêtée par les gardiens de la paix.

L'UNION MÉDICALE publie la note suivante qui confirme ce que nous disions dans un précédent numéro :

« Il est maintenant à peu près certain que le malheureux projet de loi sur la pharmacie, dont on s'occupe depuis quelque temps, restera à jamais enseveli dans les cartons du Conseil d'Etat. »

« Personne ne veut plus avoir pris l'initiative de cette réglementation surannée, en opposition flagrante, non seulement avec les intérêts des pharmaciens, mais encore avec les besoins des populations. »

Nous sommes à l'époque de l'année la plus pernicieuse pour les rhumatisants. A cet effet, on ne saurait trop recommander l'usage de la flanelle végétale, huile et onguent de pin de Schmidt-Verrier, place Bellecour, 5.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance. Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Hausdorf (Saxe) a guéri de grands succès (8,000) Médaille d'or de la Société scientifique à Paris.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Ambroise Montreuil, s'est introduit par escalade chez M. Chatelard, marchand de chiffons, à l'Assin et lui a volé 50 kilogrammes de peaux de lapins.

Le tribunal a joint à son butin 6 mois de prison.

Le vin est tiré, il faut le boire.

Paul Laboissière et Jean-Baptiste Sailland, deux récidivistes, ont dérobé 40 ou 50 bouteilles de vin vieux dans la cave de M. Cachet, tisseur, cours Vitton, 4.

Tous deux ont été de nouveau condamnés à 6 mois de prison.

Une lutte effroyable s'engageait il y a quelques jours sur le palier du troisième étage de la maison portant le n° 200, rue Sainte-Elisabeth, entre trois mégères les femmes, Miss, Variété et Bournay.

Comme toujours, la dispute avait pour origine des cancans méchamment colportés par de mauvaises langues dans le quartier.

La femme Miss ouvrit la première les hostilités en portant un coup de couteau à la femme Bournay.

Celle-ci riposta par une volée de coups de manche à balai.

Battue de ce côté, la femme Miss se rejeta sur la femme Variété et tenta également de la frapper de son couteau, mais cette dernière qui se tenait sur la défensive, l'envoya rouler à terre d'un violent coup de pied.

Grâce à l'intervention des voisins, l'effusion du sang a pu être arrêtée.

Seule, la femme Miss paye les frais de guerre.

Cette furie se calmera certainement pendant les 3 jours qu'elle va passer à Saint-Joseph.

Le nommé Jean Arnasson, âgé de 24 ans, ouvrier maçon, sans domicile fixe, a été arrêté, sous la prévention de vol et de vagabondage.

Cet individu avait profité du sommeil de deux de ses camarades domiciliés rue Montesquieu, 55, pour leur enlever leurs porte-monnaies, contenant l'un 20 fr. et l'autre 6 fr. ; plus une casquette en soie.

Il a été condamné pour ces faits à 2 mois de prison.

Jean-Marie Delfit a voulu se prémunir contre la mauvaise saison en enlevant un pardessus et un tricot placés à l'étendage dans le jardin de la dame Mathelin, quai de la Vitriolerie.

Il a réussi à soustraire, car il est maintenant à l'abri du froid pour 3 mois à St-Paul.

Dernièrement le nommé François Gerbot, tisseur, rue des Gloriettes, suppliait M. Vincent, maître navetier, rue Magneval, de lui prêter 500 francs pour acheter un deuxième métier.

Ce dernier se laissa toucher et remit la somme. Quelques jours après, il apprenait que son protégé était embarqué pour l'Amérique.

L'ingrat Gerbot est condamné par défaut à 6 mois de prison, ce qui ne l'affecte sans doute pas outre mesure à l'heure actuelle.

A propos de bottes. Jean Giraudet, plâtrier, a soustrait une paire de bottes à son logeur, parce qu'il n'avait pas les fonds nécessaires pour faire ressembler ses souliers.

Voilà au moins de la franchise.

Le tribunal, qui n'envisage pas les choses au même point de vue, a condamné Giraudet à 10 jours de prison.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 28 octobre, 4 h. 30 soir.

Température : La pression atmosphérique reste assez basse dans le sud de l'Europe où deux centres de dépression existent, l'un sur la mer Noire, l'autre sur la partie occidentale de la Méditerranée.

Sous l'action de cette dernière perturbation, les vents soufflent d'entre N. et E. et le ciel est devenu pluvieux sur nos régions.

A Lyon, il tombe ce matin, une pluie fine et froide, mêlée de quelques flocons de neige.

La température minima de la nuit dernière a été de 0,2. Le baromètre est à peu près stationnaire.

Temps probable : Ciel nuageux, quelques averses.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THEATRE BELLECOUR. — Tous les soirs à 7 h. 1/2, *Les Chevaliers du Brouillard*, drame à grand spectacle en dix tableaux, joué par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, les *Chevaliers du Brouillard* seront joués en matinée à 1 h. 1/2 le dimanche 30 octobre et le mardi, 1^{er} novembre, sans préjudice de la représentation du soir.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 27 octobre.

La Bourse a certainement retrouvé au cours des dernières séances le calme nécessaire à une juste et saine appréciation des circonstances et des probabilités.

Comme le disait hier avec beaucoup d'à-propos un de nos confrères financiers, la liquidation de fin octobre, entreprise avant même que celle du 15 ait été terminée, aura duré deux semaines.

Il ne fallait rien moins que les importantes réalisations auxquelles les sévérités des intermédiaires ont contraint la clientèle pour permettre au marché de reprendre d'une manière sérieuse possession de lui-même. On peut considérer ce résultat comme acquis, quelques fluctuations supplémentaires que la cote accuse au moment des règlements définitifs, et l'on estime généralement que l'ampleur des disponibilités créées à Londres par les facilités et le bon marché de l'escompte l'affermiront encore.

La réponse des primes sera plus importante qu'elle n'aurait été en ces derniers temps pour le 5 0/0. Aussi les prix de ce fonds, à mesure qu'on s'approche du 31, sont-ils l'objet d'une discussion, chaque jour plus vive. Il évolue aujourd'hui entre 116,70 et 116,60.

Les rentes étrangères sont calmes ; les Consolidés ont gagné 1/16 à 97 5/16.

La cote des valeurs à des variations limitées aux environs de la clôture précédente.

Nous enregistrons le Crédit de France en hausse à 527,50.

CHOSSES & AUTRES

Un bandit roumain

Harhoul Dobra Juon, qui a fait trembler des contrées entières, le brigand qui fut la terreur des soldats et des gendarmes, celui qui tua et pillait des magistrats et des juges de paix, est couché sur un lit de camp dans la prison de Clausenbourg.

C'est un bandit que ce fier Roumain. Mais il est orgueilleux jusqu'à dans son cachot, et sa langue percée d'une balle, à peine guérie, n'a prononcé que des paroles dures et pas un mot de remords.

Des remords, et pourquoi ? Sa conscience lui fait-elle quelque reproche ? Partout, les menottes au poing et le front dressé, l'admiration des populations l'accompagne.

Les pères le regardent passer en disant : Dieu veuille que les fils que j'ai engendrés soient braves comme Harhoul Dobra Juon.

Les mères murmurent : ma fille serait riche, heureuse et aurait un bon mari qui la dorlôterait, elle n'aurait pas coiffé Sainte-Catherine, si son père avait ressemblé à Harhoul Dobra Juon.

Les jeunes filles, enthousiasmées des exploits du bandit, rêvent de passer leur vie avec un héros pareil dans la montagne, en lutte contre les gendarmes et contre la société.

Ont-ils un courage comparable au sien, tant d'autres auxquels on élève des statues ? Combien en est-il qui ont joué avec la vie de leurs soldats et ménagé la leur ? Combien que n'a peut-être point guidés l'amour de la patrie, mais le soi-disant de leur fortune et de leur intérêt personnels ?

C'est point ainsi que s'est conduit le bandit, Harhoul Dobra Juon. Ce n'est point pour s'enrichir et passer sa vieillesse dans l'oisiveté qu'il s'est fait brigand.

Sa famille était nombreuse et son travail subvenait à peine à l'existence de ses sept enfants. Sa fille aînée aimait Pierre, le fils du voisin. Pierre l'aimait bien aussi, mais pas autant. Le père de Pierre voulait une dot, Harhoul Dobra Juon la promit, le mariage eut lieu.

Pierre ayant tenu sa parole, son beau-père voulut tenir la sienne. Le travail ne rapportait pas assez, ne rapportait même rien du tout, juste de quoi manger. Les jours s'écoulaient et le père se faisait des reproches. Quoi ! ta promesse ne vaut pas celle d'un enfant.

A lors, un matin, il prit un fusil et gagna la montagne. Il fallait payer la dot de sa fille. De ce jour, il fut bandit.

Longtemps, il détroussa le matin les voyageurs dont il envoyait le soir l'argent à son gendre. Longtemps, il tint tête aux gendarmes et à la troupe. Il acquit ainsi la gloire, du moins la renommée. Ses balles terminèrent

plus d'une existence de lieutenant, rêvant de conquérir l'épaulette en s'emparant du brigand redouté.

Puis, la gloire n'a qu'un temps. Voici les gendarmes qui entrent dans sa maison. Lui, il n'est pas là. Hélas ! il ne se trouve à la maison qu'un enfant, son plus jeune fils, trop petit encore pour apprécier le péril. Une menace, une promesse, une flatterie des gendarmes, et voilà que le fils a révélé la retraite de son père. En route ! Les gendarmes sont partis. Le bandit est découvert. Feu ! Une balle lui traverse les deux joues et la langue. Pas gymnastique ! Tout blesé, il bondit dans un ravin. Il disparaît. Qu'on batte la forêt.

Un jour, deux jours, trois jours s'écoulaient. Des troupes fraîches affluèrent de tous côtés. Des soldats ramassèrent un cadavre. Non, ce n'est pas un cadavre. Il respire. Voilà trois jours qu'il n'a rien mangé, le pauvre bandit ! On garrotte le moribond. On l'entraîne en prison. Le maître de la forêt est étendu sans air dans un cachot. Qu'importe ! Les gendarmes ne sont point arrivés à temps pour l'empêcher de payer la dot de sa fille. Qu'elle vive heureuse.

Un de ces jours, on va le conduire au supplice, et il ne l'a pas volé. Mais la foule lui a pardonné ses crimes et peut-être qu'il coulera jour de sa mort plus de larmes qu'à l'enterrement d'un honnête bourgeois.

Mots de la fin

Hier un pauvre idiot ne voulait pas quitter l'église Saint-Nizier, bien que le spectacle fût terminé depuis longtemps, et que les ouvreuses et les bedeaux eussent terminé leur dernier époussetage.

— Qu'est-ce que vous êtes venu faire ici ? lui demanda un sacristain impatient.

— Je suis venu communier.

— Eh bien ! pourquoi ne voulez-vous pas vous en aller maintenant ?

— Je veux une seconde tournée.

Un agent d'affaires véreux donne à déjeuner à un bon gogo qu'il veut rouler plus sûrement à lui jetant beaucoup de poudre aux yeux.

— Catherine, dit-il à la bonne au moment du dessert, allez nous chercher à la cave une bouteille de vieux macos semblable à celle que vous avez montée hier.

— M'sieu, dit la bonne revenant au bout de quelques minutes, le marchand de vin du coin dit que vous ne rendez jamais les bouteilles vides, et il m'a retenu quatre sous pour la bouteille !

Entre hommes d'église :

— Drôle de dévot, il est toujours gris !

— Oui, mais il est moins coupable que les autres ivrognes, lui ; il se grise religieusement tous les jours avec de la chartraine.

SPECTACLES DU 29 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui, samedi, relâche.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui samedi, *Un Voyage d'agrément*, comédie nouvelle en 3 actes. Les Merles blancs, vaudeville.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui samedi, quatrième représentation des *Chevaliers du Brouillard*, grand drame en dix tableaux, joué par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 28 Octobre 1881

du 28 octobre 1881

Rentes		Comptant-ACTIONS	
3 0/0.....	84	Gaz de Lyon.....	..
3 0/0 amortissable ..	..	Gaz de la Guillotière ..	..
4 1/2.....	..	Mines de la Loire.....	287
5.....	..	Montparnasse.....	200
5.....	14 35	St-Etienne.....	255
5.....	..	Rive-de-Gier.....	68
5.....	..	Société lyonnaise.....	696 25
5.....	..	Bateaux-Omnibus.....	..
5.....	..	Leaux.....	..
5.....	..	Dombas.....	..
5.....	..	Abattoirs.....	..
5.....	..	Verreries L. et Rhône.....	..
5.....	..	Croix-Rouge.....	..
5.....	..	Obligations	..
5.....	..	Ville-de-Lyon.....	86
5.....	..	Ville-de-Paris 1889.....	392
5.....	..	Ville-de-Paris 1871.....	389
5.....	..	Lombardes-anciennes.....	283
5.....	..	Lombardes-nouvelles.....	279 50
5.....	..	Loire.....	..
5.....	..	Saint-Etienne.....	..
5.....	..	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	550
5.....	..	Paris-Lyon-Méditerranée.....	384
5.....	..	..	1386 378 50

LE GRAND ALBUM ILLUSTRÉ

du Rhône et de la Loire

CONTIENDRA

Les plans de Lyon et de Saint-Etienne

Historique des monuments (avec gravures)

SALLES DES THÉÂTRES (GRAVURES COLORIÉES)

Renseignements sur les Administrations :

Préfectures, Mairies, Tribunaux, Cultes, Postes, Télégraphes, Académies, Journaux, Banques, etc.

INDICATEUR ET TARIF

Des Tramways, Voitures de place, Bateaux-Omnibus, etc.

Noms et adresses des Messagers, Commissionnaires, Localités desservies, dates et jours de départ.

Les Annonces sont reçues à

L'Agence V. FOURNIER

14, RUE CONFORT, 14

Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône* 18, quai de l'Hôpital.

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE & LE COURRIER DE LYON

Journal du matin

Journal du soir

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

MM. L. BARTHENS, Paul BERTNAY, Paul ANNEQUIN, H. PELLET, Henri FOUQUIER, BENOIT DES VIGNES, CLÉMENT DURAFOR, ANDRÉ, E. PÉLAGAUD, Docteur CAZENEUVE, A. GIRARD, Jules SERVE, Victor GOURRAUD, OLIVIER, Docteur DIDAY, SIMON, MONCÈRE, LA GODELLE, Marcel FOUQUIER, P. VIGNE, DUPLEIX, DE COURTÈS, etc.

PRIME GRATUITE

Acquise aux abonnés du COURRIER DE LYON

DEUX JOURNAUX QUOTIDIENS POUR LE PRIX D'UN SEUL

DEPUIS LE 16 JUILLET

Les abonnés du COURRIER DE LYON reçoivent chaque jour deux journaux. Par les courriers du matin, le RÉPUBLICAIN DU RHONE, rédigé sur les dépêches et les nouvelles de la nuit comme les autres petits journaux de Lyon.

Par les courriers du soir, le COURRIER DE LYON, le plus grand, le plus varié et le plus complet des grands journaux de Lyon. PRIX DE L'ABONNEMENT AUX DEUX JOURNAUX RÉUNIS : Lyon : 1 an, 40 f. ; 6 mois, 20 f. ; 3 mois, 10 f. — Rhône : 1 an, 44 f. ; 6 mois, 22 f. ; 3 mois, 11 f. — Départements : 1 an, 48 f. ; 6 mois, 25 f. ; 3 mois, 13 f. — Etranger : 1 an, 60 f. ; 6 mois, 30 f. ; 3 mois, 15 f.

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 5 FR.

ANNONCES

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET, hygiénique, préservatrice et infatigable dans les cas anciens.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture n. 5.

ON DEMANDE

A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n. 2287.

ON DEMANDE

A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.



Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55.000 Souscripteurs

à ce jour

44.000 Souscripteurs

Militaires

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

V.-A. MALTE-BRUN **

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés

Dressés avec les plus grands soins par

M. ERHARD **

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4^e de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte

Dués à l'habile crayon de

M. H. Clerget **

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES
23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 25 fr. franco

Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes.

Il paraît 3 Fascicules par mois

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET
AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES

1^{re} Versement, 20 fr. ; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant : 75 fr.

L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions (55.000)

MERVEILLEUX 12 MOIS

POUR HOMME ET FEMME

La seule véritable, à rembourser et mise à l'heure sans rien courir, non en cuivre et cadran papier comme dans les imitations, mais à cadran email et en beau métal blanc inaltérable. — Envoi par la poste avec garantie de 2 ans sur facture et Tarif de Montres et Chaînes de tout prix et genre. — Avoir mandat en timb. au dépositaire de France, 6, TRIAUCHEAU, Palais National, à Paris, 6, boulevard Sébastopol.

SOCIÉTÉ

des

COUPONS COMMERCIAUX

Succursale de Lyon

1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE

Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel. Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 19 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.

Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime. Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon, 1, rue de la République.

Mme STÉPHANIE prêtre par les cartes et les lignes de main, rue des Capucins 1, au 2

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES